



FORSSE
BRETAGNE SUD

FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ

N° SIRET : 810 703 322 00018

N° Habilitation 2905

Formation agent des services de sécurité d'incendie et d'assistance à personnes
RECYCLAGE

OBJECTIFS :

Cette formation vise à maintenir et à mettre à jour les connaissances et compétences des chefs de service notamment pour ce qui concerne l'évolution de la réglementation.

PUBLIC :

Toute personne titulaire du SSIAP3(et équivalent), en exercice, à l'échéance des trois ans.

ORGANISATION DE LA FORMATION:

- **Prérequis**
Être secouriste à jour de ses recyclages
Exercer en tant que chef de service
- **Durée**
21 heures minimum
- **Effectif**
De 1 minimums à 15 stagiaires
- **Intervenant(s)**
Formateur SSIAP du niveau minimum de celui délivré, à jour de recyclages.
- **Méthode pédagogique**
Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation...
- **Attribution Finale**
Attestation de recyclage.

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE:

- Arrêté du 2 mai 2005
- Arrêté du 25 juin 1980
- Arrêté du 30 décembre 2011

PROGRAMME DE FORMATION

- **LA REGLEMENTATION**

Evolution de la réglementation en ERP et IGH
Les moyens de secours
Le code du travail
Le rôle de membre de jury aux examens SSIAP
L'arrêté du 2 mai 2005

- **NOTIONS DE DROIT CIVIL ET DROIT PENAL**

La délégation de pouvoir et celle de signature
La responsabilité civile et pénale
Le délit de mise en danger d'autrui

- **LA FONCTION MAINTENANCE**

Les aspects juridiques
Les différents types de contrats
La normalisation

- **ETUDE DE CAS**

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou de réaménagement dans l'existant

- **L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Mise en application des obligations réglementaires

- **ANALYSE DES RISQUES**

Identifier les situations de risques
Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

- **LES MOYENS DE SECOURS**

Evolution des textes réglementaires

